

<b>PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILTZHEIM DE LA SEANCE DU 28 MARS 2022</b>
---

*Sous la présidence de Monsieur Gilbert VONAU, Maire*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

**Date de la convocation :** 23 mars 2022

**MEMBRES PRESENTS :**

M. Gilbert VONAU (Maire) – Mmes Lydie ORMANCEY-TANCREDI - Marie Josée MEYER - Aurélie GASPER - Maria PEDRO - Mme Jessika MACCARI -- MM Roger CANE - Jean GRAFF - - François RINALDI

**Absents excusés et représentés :** Mme Rose CESAR (procuration à Mme ORMANCEY-TANCREDI) – M. Roger CANE (procuration à M. VONAU)

**Le secrétaire de séance :** Mme Marie Josée MEYER.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) **Approbation du Compte rendu de la séance du 28 février 2022**
- 2) **Désignation du secrétaire de séance**
- 3) **Compte rendu sur utilisation des délégations de compétence,**
- 4) **Comptes 2021,**
  - a) *affectation des résultats*
  - b) *Examen du Tableau des indemnités versées aux élus en 2021*
- 5) **BUDGET 2022, Taxes foncière bâties et non bâties ; confirmer pour 2022 la stabilité des taux appliqués en 2020/21.**
- 6) **BUDGET 2022, valider la proposition budgétaire élaborée par la Commission finance.**
- 7) **ADMINISTRATION GENERALE, clore la régie de recettes créés en 2021 pour la vente du livre du patrimoine**
- 8) **Droit de préemption urbain, valider la non préemption pour 1 maison d'habitation au Domaine des 3 Lys.**
- 9) **Divers**

**POINT N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2022**

Le procès-verbal du 28 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

**POINT N° 2 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame Marie Josée MEYER, comme secrétaire de séance.

**POINT N° 3 – COMPTE RENDU SUR UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES**

Monsieur le Maire informe des arrêtés suivants :

8	15/03/2022	Christelle PFLEGER	NBI	personnel
			Travaux chemin de la	
9	15/03/2022	EUROVIA	Ferme	Commune
10	28/03/2022	Rachel LEVEQUE	Maladie ordinaire	personnel

11 28/03/2022 EUROVIA Travaux chemin de la Ferme Commune

**POINT N° 4A – COMPTES 2021 – AFFECTATION DES RESULTATS**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gilbert VONAU, Maire de Biltzheim, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 28 février 2022,  
**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 81.667,90 €  
Un excédent report de : 293.378,62 €  
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 375.046,52 €

Un déficit d'investissement de : 5.836,12 €  
Un déficit des restes à réaliser de : 41.640,00 €  
Soit un besoin de financement de : 47.476,12 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/1/2021 : EXCEDENT	375.046,52 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	47.476,12 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	327.570,40 €
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) :	5.836,12 €

**POINT N°4B – COMPTES 2021 –TABLEAU DES INDEMNITES VERSEES AUX ELUS EN 2021**

Monsieur le Maire informe des indemnités brutes perçues en 2021 par lui-même et les adjointes.

**POINT N° 5 – BUDGET 2022 – TAXES FONCIERES BATIES ET NON BATIES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 2 abstentions vote pour l'année 2022 ainsi qu'il suit, le taux des contributions directes locales :

	Taux votés
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	22,30 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	44,15 %

Le Conseil Municipal vote la stabilité des taux.

**POINT N° 6 – BUDGET 2022**

Après la présentation et débat, le Maire propose de bien vouloir adopter le budget primitif de l'année 2022.

Ce document budgétaire s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement = 612.570,40 euros
- Section d'investissement = 384.276,12 euros

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2022, tel qu'il est présenté.

#### **POINT N° 7 – ADMINISTRATION GENERALE – REGIE DE RECETTES**

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R 1617-1 à 18 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu la délibération du 16 octobre 2020 autorisant la création de la régie de recette ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des recettes de Biltzheim,

– que la suppression de cette régie prendra effet dès le 28 mars 2022,

– que la Secrétaire de Mairie et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et au régisseur suppléant.

#### **POINT N° 8 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire informe qu'une demande de droit de préemption urbain est arrivée en mairie pour la parcelle S2 n° 100/1.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal renonce à son droit de préemption urbain.

#### **POINT N° 9 – DIVERS**

Mme GASPER indique que l'école participera à l'opération Haut-Rhin Propre, une date reste à définir après le retour de la directrice de l'école.

La peinture de la salle de classe sera à refaire, après plus de 10 ans.

Mme MEYER signale un problème de stationnement Au ban du Lieu et gênant la visibilité, des zébras seront peints pour interdire le stationnement des véhicules.

Un autre problème de stationnement est évoqué dans la rue des Bleuets.

M. VONAU informe des différents points suivants :

- \* Le véhicule stationné près de l'aire de jeux a été retiré
- \* La rencontre avec GRDF pour un bilan annuel, l'entreprise qui est intervenue Rue Saint Georges devra refaire les enrobés.
- \* La nécessité de répondre à l'enquête de la mobilité du territoire engagée par la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin (CCCHR).
- \* Les déchets organiques seront collectés en 2023, une poubelle individuelle à disposition des habitants et deux collecteurs principaux sur Biltzheim.
- \* L'installation du Conseil de Développement du PETR, le directeur de l'Anneau du Rhin, Monsieur Joshua REIBEL en est membre.
- \* Le comité du Groupement de l'Association Foncière s'est réuni, pour voter le budget et les travaux 2022.
- \* La réunion avec Monsieur LALAGUE, le nouveau Trésorier du SGC (Service de Gestion Comptable) et Monsieur CAHEZ pour un bilan comptable de Biltzheim.
- \* Le bilan des travaux au 16 mars 2022 avec la réception des travaux, même s'il reste des finitions en tôle sur les côtés à reprendre, et une interrogation avec l'Apave.
- \* Travaux en régie : l'algéco de l'atelier est remis en état, reste la gouttière à poser,
- \* Les filets de but ont été posés sur le terrain de la Salle Espace Horizons.
- \* Les travaux d'enrobés sur le chemin de la Ferme sont en cours, ceux du chemin du Hardtweg sont terminés (pose de la fibre optique).
- \* La démission de Rachel LEVEQUE, adjoint technique à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022.
- \* Le tableau des permanences pour les élections présidentielles du 10 et 24 avril 2022.

Plus personne ne demandant la parole, la séance se clôture à 21h40.

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du  
Conseil Municipal de la Commune de BILTZHEIM  
de la séance du 28 mars 2022**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du Compte rendu de la séance du 28 février 2022
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Compte rendu sur utilisation des délégations de compétence,
- 4) Comptes 2021,
  - a) affectation des résultats
  - b) Examen du Tableau des indemnités versées aux élus en 2021
- 5) BUDGET 2022, Taxes foncière bâties et non bâties ; confirmer pour 2022 la stabilité des taux appliqués en 2020/21.
- 6) BUDGET 2022, valider la proposition budgétaire élaborée par la Commission finance.
- 7) ADMINISTRATION GENERALE, clore la régie de recettes créés en 2021 pour la vente du livre du patrimoine
- 8) Droit de préemption urbain, valider la non préemption pour 1 maison d'habitation au Domaine des 3 Lys.
- 9) Divers -

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
VONAU Gilbert	Maire		
ORMANCEY-TANCREDI Lydie	1 <sup>er</sup> adjoint		
MEYER Marie-Josée	2 <sup>ème</sup> adjoint		
GASPER Aurélie	3 <sup>ème</sup> adjoint		
PEDRO Maria	Conseiller municipal		
CESAR Rose	Conseiller municipal	Procuration à Mme ORMANCEY-TANCREDI	
MACCARI Jessika	Conseiller municipal		
CANE Roger	Conseiller municipal	Procuration à M. VONAU	
GRAFF Jean	Conseiller municipal		
BINTZ Mathieu	Conseiller municipal		
RINALDI François	Conseiller municipal		